LES VERT·E·S
VERTS.CH

POUR UN FEMINISME INCLUSIF



PRIORITÉS VERTES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ

POUR UN FEMINISME INCLUSIF.

PRIORITÉS VERTES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ

Papier de position des VERT-E-S, adopté par la direction du parti le 7.5.2026

Près de cinquante ans après l'inscription de l'égalité entre les femmes[1] et les hommes dans la Constitution, les VERT-E-S suisses constatent avec consternation que les inégalités persistent encore et toujours. La conciliation entre vie de famille et vie professionnelle n'est toujours pas garantie et les femmes disposent en moyenne d'un revenu 39,5% inférieur à celui des hommes[2]. En plus des discriminations faites aux femmes cisgenre, notre société discrimine, à la fois juridiquement et dans les faits, un grand nombre de personnes appartenant aux minorités de genre et de sexe. **Depuis leur création, les VERT-E-S s'engagent en faveur d'une société garantissant à ses membres non seulement l'égalité devant la loi, mais aussi une égalité de fait dans la vie quotidienne. Ce principe constitue le socle de la société que les VERT-E-S s'engagent à construire : une société démocratique, qui place les droits humains et l'émancipation en son centre et qui permet à chacun-e de s'épanouir et de mener la vie désirée.** Pour les VERT-E-S, la lutte contre le patriarcat et son idéologie dominatrice, indissociable de l'exploitation et la destruction de l'environnement, constitue une priorité.

Dans notre pays, toutes les deux semaines, une femme est tuée parce qu'elle est une femme. Chaque semaine, six actes de haine anti-LGBTIQ+ sont recensés[3]. Cette violence de genre se construit et se nourrit des discriminations et des inégalités. Accepter qu'une femme soit payée moins qu'un homme, simplement parce qu'elle est une femme, c'est une première atteinte à sa valeur et à sa dignité. Inversement, seule l'égalité économique donne à chacun-e un pouvoir d'auto-détermination qui constitue un outil essentiel de prévention des violences. Seule une pleine autonomie financière permet par exemple aux personnes vivant des violences de s'émanciper de leur partenaire ou de leur famille.

La progression de l'extrême droite représente un danger supplémentaire pour les droits des femmes, des minorités et des groupes marginalisés et menace de démanteler tout ce qui a été acquis par le mouvement féministe et queer ces dernières décennies. Dans nos rues et sur internet, le masculinisme se répand en endoctrinant de nombreux jeunes hommes qui défendent la violence et les discriminations, afin de maintenir leurs privilèges au nom d'une supposée supériorité masculine. Ce *backlash* inquiétant est aussi à l'œuvre en Suisse, où les dépenses militaires progressent sans limite au détriment des politiques sociales, tandis que la sécurité des victimes de violence de genre peine à trouver des financements adéquats. En plus, les conservateurs remettent en question le droit à l'avortement, le congé maternité et la protection sociale des veuves, refusent d'améliorer les conditions de travail dans les soins infirmiers malgré le mandat très clair de la population, menacent le financement des bureaux de l'égalité et l'accès des jeunes

[1] Par ce terme, nous comprenons toutes les femmes, qu'elles aient été assignées femmes à la naissance ou non. Il n'existe malheureusement pas suffisamment de données sur les discriminations professionnelles vécues par les personnes ne s'identifiant pas au genre qui leur a été attribué à la naissance ou aux catégories de genre binaires. Les deux premiers chapitres consacrés aux inégalités économiques parlent principalement d'inégalités hommes-femmes telles que saisies par la statistique officielle, donc selon des notions de genre binaire, et ne reflétant pas nécessairement l'identité vécue des personnes concernées. Dans les passages qui ne concernent pas les femmes cisgenre, nous employons les termes « personnes trans », « personnes queer » ou différentes variantes de l'acronyme LGBTQIA+ selon les contextes.

[2] Office fédéral de la statistique (OFS), « Écart global de revenus du travail (GOEG) », 13.11. 2025.

[3] Chiffres du collectif Stop Femizid ; LGBTIQ Helpline, « Rapport sur les crimes de haine 2025 », 08.05.2025.

trans à la santé, tout en demandant le retrait de la Suisse des convention internationales de protection des droits humains et des libertés fondamentales.

Les politiques néo-libérales et d'austérité qui s'attaquent aux services publics sont l'autre ennemi de l'égalité. Les nombreuses coupes budgétaires prévues au cours de la législature 2023-2027 constituent un programme de démantèlement idéologique totalement injustifiable au vu de l'excellente situation financière de la Suisse. Ces plans de démantèlement touchent particulièrement les soins, la santé et la formation, des secteurs essentiels pour l'égalité des chances dans lesquels travaillent une écrasante majorité de femmes. **Or, si l'État se désengage encore plus du *care*, ces tâches vont retomber sur les épaules des femmes, qui offrent pourtant déjà chaque année plus de 400 milliards de travail gratuit à la société[4]**.

Les VERT-E-S ont été à l'avant-garde de l'égalité depuis leur fondation et ont toujours été militant-e-s et allié-e-s de la lutte féministe. Les VERT-E-S ont beaucoup fait progresser la place des femmes en politique : notre parti a été le premier à être présidé par une femme, et plus de femmes que d'hommes ont siégé au Parlement en notre nom depuis 1979[5]. Ces dernières années, nous avons aussi joué un rôle décisif dans plusieurs améliorations légales fondamentales. Nous avons obtenu deux réformes majeures du droit pénal pour mieux reconnaître les victimes de viol et de stalking et punir la diffusion de contenu sexuel sans le consentement des personnes concernées. Nous avons obtenu une meilleure prise en charge des frais médicaux liés aux grossesses et à l'avortement, et initié une réforme qui permettra aux victimes de violences sexuelles d'être prises en charge de manière uniforme par l'assurance accidents. Enfin, nous avons été le premier parti à revendiquer l'adoption du mariage pour tous et toutes et l'introduction d'un troisième genre à l'état civil[6].

Dans ce papier de position, nous présentons les mesures nécessaires pour mettre fin aux inégalités, aux discriminations, à la violence à l'égard des femmes, des minorités et des groupes marginalisés, et pour donner vie à une société permettant l'émancipation collective et individuelle. Pour les VERT-E-S, la politique familiale est le domaine d'action prioritaire pour lutter contre les inégalités entre les genres. Il faut enfin permettre aux mères de ne pas devoir choisir entre leur carrière et leur vie familiale. C'est pourquoi nous revendiquons la création d'un congé familial paritaire et d'un service public de l'accueil extra-familial. Des mesures urgentes doivent aussi être prises pour revaloriser le travail salarié typiquement féminin. Des moyens doivent être mis à disposition pour lutter efficacement contre les violences sexuelles et sexistes. C'est pourquoi nous demandons que 0,1% du PIB soit destiné à cette lutte. Nous demandons enfin la création d'une loi générale contre les discriminations, afin de doter tous personnes victimes de discriminations de moyens de défense dans tous les domaines de la vie.

Les discriminations peuvent se multiplier et nous nous engageons pour un féminisme inclusif, c'est-à-dire un féminisme qui ne s'adresse pas qu'aux femmes cisgenres issues de milieux privilégiés. Nous incluons donc dans ce papier dès que possible[7] les discriminations et le vécu spécifique des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes, asexuelles, queer et non

[4] OFS, « La valeur du travail non rémunéré se montait à 434 milliards de francs en 2020 », 05.12.2022.
[5] La liste des « députés depuis 1848 » est consultable sur le site du Parlement: <https://www.parlament.ch/de/ratsmitglieder> [dernière consultation le 30.04.2026].
[6] Initiative parlementaire 98.453, Ruth Genner, « Union de couples du même sexe » ; Postulat 17.4121, Sibel Arslan, « Inscription d'un troisième genre à l'état civil ».
[7] Dans de nombreux cas, les données manquent pour prendre la mesure des discriminations vécues par exemple par les personnes queer ou les personnes racisées.

binaires (LGBTQIA+), car nous sommes convaincu-e-s que les luttes contre le sexisme, l'homophobie et la transphobie se mènent main dans la main[8]. Les questions d'égalité et d'émancipation ne peuvent être pensées sans prendre aussi en compte les discriminations et vécus spécifiques des personnes racisées et/ou issues de la migration, des personnes vivant avec un handicap ou une maladie, ainsi que toutes les autres caractéristiques qui peuvent engendrer des discriminations. Les VERT-E-S défendent un féminisme inclusif et social, qui respecte et protège tous les membres de notre société contre les discriminations, afin de lutter pleinement et collectivement contre le patriarcat et son idéologie de domination délétère pour les humains et la planète.

[8] Voir notre résolution : « La pluralité des identités de genre : une richesse pour notre société », 25.01.2025.

TABLE DES MATIERES

1 Nous voulons une pleine égalité économique 5
1.1 Pour une protection contre les bas salaires 5
1.2 Pour un salaire égal à travail de valeur égale 6
1.3 Pour un monde du travail sans discriminations ni violences 7
1.4 Pour plus de femmes dans les postes à responsabilité 8
1.5 Pour un régime de retraite égalitaire 9
2 Nous voulons une vraie politique familiale pour la Suisse 11
2.1 Pour un congé familial égalitaire 11
2.2 Pour un accueil extra familial public 12
2.3 Pour concilier vie familiale et vie professionnelle 13
2.4 Pour une égalité face à l'état civil 13
3 Nous voulons une société sans violences sexuelles et sexistes 14
3.1 Pour une meilleure prise en charge des victimes 15
3.2 Pour un meilleur arsenal préventif et juridique 16
3.3 Pour des données exhaustives 17
3.4 Pour une politique extérieure et d'asile féministe 17
4 Nous voulons une culture de l'égalité dans tous les domaines de la société 18
4.1 Pour une école de l'égalité et de la transmission de savoirs 19
4.2 Pour une prise en charge médicale égalitaire 20
4.3 Pour des technologies digitales qui soutiennent l'émancipation 21
4.4 Pour une société inclusive à tous les niveaux 22

1 NOUS VOULONS UNE PLEINE EGALITE ECONOMIQUE

En Suisse, les femmes doivent vivre chaque mois avec un salaire de 39,5% inférieur à celui des hommes[9]. Ceci alors qu'elles travaillent autant, voire plus, d'heures qu'eux, si l'on prend en compte les plusieurs milliards d'heures de travail gratuit, essentiel, mais non reconnu par notre société, effectué chaque année par des femmes. En l'absence de mesures suffisantes pour l'égalité, la plupart des femmes avec une charge de famille travaillent à temps partiel, afin de s'acquitter des tâches domestiques et de soin. L'écart de revenu effectif entre hommes et femmes est le deuxième plus élevé d'Europe, et le temps partiel ne joue nulle part un rôle aussi important qu'en Suisse pour l'expliquer. **Pour les VERT-E-S, il est grand temps de garantir aux femmes la pleine égalité financière à laquelle elles ont droit grâce à un dispositif efficace de lutte contre les discriminations salariales et une politique familiale digne de ce nom !**

1.1 POUR UNE PROTECTION CONTRE LES BAS SALAIRES

La majorité des différences salariales s'explique par l'importance du temps partiel chez les femmes**. Mais même si tout le monde était salarié-e à 100%, les femmes toucheraient en moyenne 16%, soit 1 359 francs de moins que les hommes à la fin du mois[10]**. Cette somme se compose d'un premier malus de 706 francs qui prend la forme d'une discrimination *expliquée*, parce que c'est une discrimination due au fait que les compétences des femmes sont moins valorisées que celles des hommes sur le marché du travail et que les professions typiquement féminines sont donc moins rémunérées, même à niveau de formation équivalent. Les postes dans des branches connotées comme féminines (soins, commerce de détail, hôtellerie) sont ainsi en moyenne moins bien rémunérés que ceux des branches traditionnellement plutôt masculines (bâtiment, bois, métallurgie). Cette conception genrée du travail met beaucoup de femmes dans une situation précaire : en Suisse, une femme sur cinq travaille pour un bas salaire –c'est deux fois plus que les hommes[11].

Les pouvoirs publics ne doivent pas se délester de leur responsabilité sur les partenaires sociaux et doivent s'engager de toute urgence pour une revalorisation des rémunérations dans les branches à bas salaires grâce à l'introduction d'un salaire minimum. Cet engagement est d'autant plus urgent que les partis bourgeois sont actuellement à l'offensive pour contourner les salaires minimaux cantonaux introduits démocratiquement. De plus, les femmes sont majoritaires dans les métiers de soin (en hôpital, à domicile) et dans le domaine socio-éducatif (écoles, crèches, accueil de jour, foyers), aussi en mains publiques. Il est urgent que l'État investisse

[9] GOEG, voir note 1.
[10] OFS, « Ecart salarial selon le sexe. Part expliquée et part inexpliquée de l'écart salarial entre les salaires des femmes et des hommes ». Il est important d'utiliser la différence moyenne des salaires et non la différence médiane, car la médiane ne prend pas en compte les très hauts revenus (majoritairement masculins) et les très bas revenus (majoritairement féminins).
[11] Unia, « rapport sur les salaires des femmes », 2025, p.7. Un bas salaire est un salaire qui se situe à 2/3 du salaire médian (soit 4 113 francs fois 13 à 100%).

suffisamment dans son service public, afin de garantir des conditions de travail qui favorisent l'égalité et qui permettent à ses employé-e-s de mener à bien leur mission.

Dans le système actuel, le seul moyen pour beaucoup de femmes d'échapper à des centaines d'heures de travail non rémunéré chaque mois est de déléguer ces tâches à d'autres femmes, majoritairement migrantes. Ces dernières vivent souvent une double discrimination de genre et d'origine, puisqu'un tiers des femmes migrantes touche un salaire bas, malgré une occupation à 100%[12]. Il est essentiel de s'assurer que toutes les femmes soient suffisamment rémunérées et ne se retrouvent pas dans une situation vulnérable en raison de leur permis de séjour, quel que soit le contexte dans lequel elles travaillent.

Nous exigeons :

- Des salaires minimaux légaux de 25 francs/heure indexés automatiquement sur le coût de la vie[13]
- Une revalorisation des salaires des métiers principalement occupés par des femmes, tels que l'accueil de la petite enfance et les soins
- Une mise en œuvre rapide et ambitieuse de l'initiative sur les soins infirmiers permettant une véritable amélioration des conditions de travail et des salaires
- Une meilleure protection sociale des femmes travaillant dans l'exploitation familiale, y compris dans le secteur agricole
- Un élargissement de la Loi sur le travail aux travailleurs et travailleuses engagé-e-s dans des ménages privés
- Une régularisation de tous et toutes les travailleurs et travailleuses sans papier et la création de voies de migration légales pour les travailleurs et travailleuses extra-européen-ne-s
- Une meilleure protection sociale pour les travailleurs et travailleuses du sexe dans tous les cantons
- Des dispositifs de lutte contre la traite des êtres humains efficaces et disposant des ressources suffisantes dans tous les cantons

1.2 POUR UN SALAIRE EGAL A TRAVAIL DE VALEUR EGALE

En plus d'une discrimination liée notamment à la sous-valorisation des branches considérées comme féminines, les femmes subissent un second malus de 653 francs par mois, qui consiste en une discrimination *directe* ou *inexpliquée*. Il s'agit d'une différence de rémunération à job égal qui ne s'explique donc que par le genre de la personne qui occupe le poste. Le montant de cette discrimination varie selon les secteurs et peut aller jusqu'à 1 274 francs par mois[14]. **Ces dernières années, cette différence salariale purement discriminatoire est en augmentation**[15], alors que la droite refuse systématiquement toute proposition pour corriger ce problème, et que la moitié des entreprises tenues d'analyser l'égalité salariale n'a tout simplement

[12] Unia 2025, p.8
[13] Selon un indice du coût de la vie qui prend en compte le prix des primes maladies.
[14] Dans les activités financières et d'assurance.
[15] Elle est passée de 42,4% en 2014 à 48,2% en 2022.

pas respecté la loi, sans réaction notable du Conseil fédéral[16]. La Constitution affirme pourtant depuis 1981 que les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale, et la loi sur l'égalité (LEg) qui promettait de réaliser l'égalité dans les faits, est entrée en vigueur il y a trente ans déjà. Nous en avons assez d'attendre !

Nous exigeons :

- La transparence des rémunérations sur le modèle du nouveau droit européen
- Des contrôles et des sanctions dissuasives pour les entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale
- L'obligation d'analyse de l'égalité des chances (accès à la formation continue quel que soit le taux d'occupation, possibilité d'évolution, etc.) pour toutes les entreprises de plus de 50 employé-e-s
- L'intégration de la LEg au tronc commun d'études obligatoire dans tous les bachelors universitaires en droit et une obligation de formation continue dans ce domaine pour tous les magistrats et les membres des tribunaux prud'hommes

1.3 POUR UN MONDE DU TRAVAIL SANS DISCRIMINATIONS NI VIOLENCES

Selon une étude, 31% des femmes suisse alémaniques ont subi du harcèlement sexuel dans leur carrière[17], tandis qu'une étude révélait récemment que plus de la moitié des personnes trans subissent du harcèlement ou de la discrimination sur leur lieu de travail[18] et que leur niveau de chômage est cinq fois plus élevé que le reste de la population[19]. **Le harcèlement au travail crée un environnement discriminant, dégradant et insécurisant et constitue une violence qui pousse de nombreuses femmes et personnes queer à quitter leur poste, à renoncer à des promotions ou à changer de voie professionnelle.** Il est nécessaire d'introduire dans toutes les entreprises une politique de tolérance zéro pour le harcèlement sexuel et les entités publiques doivent être exemplaires à ce titre. Mais cela ne suffit pas : il faut considérer que le harcèlement sexuel s'inscrit dans des rapports de pouvoir. Dans tous les domaines, il faut créer des emplois stables et bien rémunérés, dans lesquels les supérieur-e-s hiérarchiques ne peuvent pas exercer de pouvoir démesuré sur leurs employé-e-s.

Nous exigeons :

- Une loi générale contre toutes formes de discriminations (raciales, à l'égard des personnes queer, liées à l'origine ou au statut social)
- Une modification de la Loi sur le travail pour introduire l'obligation d'accorder un contrat à durée indéterminée après deux contrats à durée déterminée dans la même entreprise ou institution

[16] Conseil fédéral, « Bilan intermédiaire : l'analyse de l'égalité des salaires peine à s'imposer », 07.03.2025.
[17] Franciska Krings et al., « Sexuelle Belästigung am Arbeitsplatz : Wer belästigt wen, wie und warum ? Besseres Verständnis heisst wirksamere Prävention. Zusammenfassung der Projektergebnisse », 2013, p.4.
[18] Diversité au travail, « être LGBT au travail », 2015, p.8. Voir aussi l'enquête SOGUS – Sexuelle Orientierung, Geschlecht und Schule (2025) sur le harcèlement scolaire.
[19] Transgender network, « Monde du travail », <https://www.tgns.ch/fr/information-2/monde-du-travail/> [consulté le 15.04.2026].

- Une protection contre le licenciement d'une année pour les deux parents après l'arrivée d'un enfant
- Une meilleure prise en compte de la ménopause et la périménopause au travail et des mesures pour permettre une adaptation des horaires et du poste en cas de besoin
- L'introduction d'un congé rémunéré en cas de règles douloureuses, en particulier en cas d'endométriose
- Des contrôles réguliers dans les entreprises pour vérifier que les employeurs et employeuses s'acquittent de leurs obligations en matière de harcèlement sexuel
- L'obligation pour toutes les entreprises de plus de 50 employé-e-s d'avoir une interlocutrice externe pour accompagner les victimes de manière adéquate et anonyme
- L'approbation de la convention 190 de l'Organisation internationale du travail concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail
- L'allègement du fardeau de la preuve en cas de harcèlement sexuel, à l'image de ce qui existe pour d'autres discriminations
- L'augmentation significative du montant des dédommagements pour discrimination selon la LEg

1.4 POUR PLUS DE FEMMES DANS LES POSTES A RESPONSABILITE

Alors qu'elles sont autant, voire mieux formées que les hommes, et qu'elles aspirent autant qu'eux à des promotions, les femmes ne représentent qu'un cinquième des cadres supérieur-e-s et moins d'un tiers des membres des Conseils d'administration des plus grandes entreprises cotées en bourse[20]. Cela est dû notamment à l'absence de mesures fortes pour favoriser la conciliation entre vie de famille et vie professionnelle (voir chapitre 2). En politique, les femmes sont aussi sous-représentées à tous les échelons : elles ne sont qu'un tiers de femmes dans les gouvernements cantonaux et le Conseil fédéral compte actuellement deux femmes sur sept membres. Ce phénomène est également visible dans le domaine de la formation supérieure : alors que les femmes représentent 55% des personnes avec bachelor en Suisse, elles ne sont plus que 30% aux postes de professeur-e-s ou dans la direction des universités[21]. Permettre aux femmes qui le souhaitent d'accéder aux postes à responsabilité est nécessaire. D'abord parce que les femmes doivent pouvoir bénéficier des mêmes conditions que les hommes en tant que salariées et cheffes d'entreprises. Mais aussi parce qu'augmenter le nombre de femmes dans les postes-clés permet potentiellement de limiter le harcèlement sexuel et sexiste et de générer un cercle vertueux d'encouragement des carrières féminines. Enfin, il est essentiel que les femmes, les personnes appartenant aux minorités sexuelles et de genre, les personnes issues de la migration et les

[20] Advance, gender equality in business, « Gender intelligence Report 2024 », 17.09.2024 et PME « La part des femes dans les conseils d'adminsitration passe un cap »
[21] OFS, « Femmes et science », <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/technologie/systeme-indicateurs/input-s-t/analyses-spec-r-d/femmes-et-science.html> [consulté le 15.04.2026].

personnes en situation de handicap soient représentées dans les fonctions créatives et scientifiques, afin de générer une culture et des savoirs non discriminatoires et ouverts au monde.

Nous exigeons :

- Des quotas fixes de 40% de femmes dans les conseils d'administration et les organes de direction des entreprises cotées en bourse ou détenues en partie par l'État et un mécanisme de contrôle et de sanctions pour assurer l'application de ce principe
- L'inscription dans la Constitution d'une bonne représentation des genres au sein du Conseil fédéral
- L'obligation pour les partis de présenter des listes pour le parlement fédéral comptant au maximum 60% de personnes d'un même genre
- Une meilleure reconnaissance des diplômes étrangers

1.5 POUR UN REGIME DE RETRAITE EGALITAIRE

Les inégalités sur le marché du travail et dans la société ont un impact lourd sur les femmes : **arrivées à l'âge de la retraite, elles touchent en moyenne 31%, soit 1 330 francs par mois, de rente en moins que les hommes**, un tiers d'entre elles n'ont pas de deuxième pilier et, quand elles en ont un, les rentes sont souvent basses[22]. Elles sont plus souvent sujettes à la pauvreté au cours de leur vie et sont particulièrement vulnérables passé 65 ans : 17% des femmes de plus de 65 ans sont touchées par la pauvreté contre 12% des hommes[23]. Pour les VERT-E-S, toutes les femmes doivent bénéficier d'une retraite égale à celle de leurs contemporains masculins.

Pour cela, nous exigeons :

- Un renforcement du premier pilier afin de mettre enfin en œuvre l'objectif constitutionnel d'une AVS et d'une AI permettant de « couvrir les besoins vitaux de manière appropriée »
- Une meilleure reconnaissance du travail à temps partiel et du travail de care non rémunéré dans le deuxième pilier, notamment par l'intégration des bonifications pour tâches d'assistance et tâches éducatives dans ce régime de retraite
- Une augmentation des rentes de toutes les femmes afin de compenser l'augmentation de l'âge de la retraite depuis 2025
- Une diminution de l'âge légal de la retraite pour les métiers pénibles et pour les personnes entrées dans la vie professionnelle dès l'apprentissage
- Le maintien des rentes de veuves à vie
- Un mécanisme pour garantir une retraite aux travailleurs et travailleuses sans papier

[22] OFS, « écart de rente », <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/revenu/ecart-rente.html> [consulté le 15.04.2026].
[23] OFS, « Indicateurs concernant la situation financière des personnes de 65 ans ou plus, selon différentes caractéristiques », <https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/30526374> [consulté le 15.04.2026].

2 NOUS VOULONS UNE VRAIE POLITIQUE FAMILIALE POUR LA SUISSE

La Suisse est au Moyen-Âge de la politique familiale : il n'existe pas de congé parental, et ni l'accès à une place de crèche, ni à l'école à journée continue ne sont garantis. Aujourd'hui, la plupart des femmes diminuent fortement leur taux d'activité à l'arrivée d'un premier ou d'un second enfant[24]. Aujourd'hui, les couples entrent en couple modernes à la maternité et en ressortent en couples traditionnels. Dans les couples avec un ou plusieurs enfants de moins de quinze ans, les femmes travaillent en moyenne plus que les hommes, mais trois quarts de leur temps de travail est occupé par des tâches non rémunérées[25]. Tout ce temps en plus consacré au soin des enfants, du ménage, de la famille, des voisin-e-s, et à l'entretien des liens sociaux en général, est autant de temps que les femmes ne peuvent pas consacrer à un travail salarié, qui seul leur permet d'accéder à une autonomie financière. Soutenir au contraire les familles grâce à un accueil extra-familial public de qualité augmente aussi l'égalité des chances et améliore la santé et le développement des enfants. **Pour les VERT-E-S, il est urgent d'instaurer une politique familiale qui offre à chaque enfant les mêmes chances de départ et à chaque famille la possibilité de s'organiser librement afin de concilier au mieux les vies familiale et professionnelle.**

2.1 POUR UN CONGE FAMILIAL EGALITAIRE

C'est en permettant aux parents de transmettre à leurs enfants une éducation égalitaire, sans rôles stéréotypés, que la société deviendra égalitaire sur le long terme. Des études montrent qu'un congé familial paritaire non transférable tel que nous le proposons dans notre initiative est un excellent moyen pour s'assurer qu'un maximum d'hommes prennent congé pour s'occuper de leur nouveau-né[26]. En impliquant les hommes dès le début dans les tâches familiales, en leur proposant même d'être le référent principal de leur enfant pendant plusieurs semaines, nous créons les conditions structurelles qui impliqueront les pères dans l'éducation de leurs enfants, dans les tâches domestiques et dans la charge mentale sur le long terme. En permettant aux couples d'être deux dans la phase post-partum, le congé familial offre un cadre pour mieux se remettre de la grossesse et de l'accouchement. Le congé accordé à l'autre parent leur permet aussi de retrouver leur travail dès qu'elles le souhaitent, sans devoir se préoccuper de solutions de garde après 18 semaines. Les familles arc-en-ciel doivent également disposer de bonnes conditions pour accueillir un enfant. Les VERT-E-S s'engagent résolument dans ce sens. **Il est temps de modifier la conception traditionnelle des rôles dans la famille et de répartir équitablement le temps consacré aux enfants et à l'éducation.**

Nous exigeons :

[24] OFS, « Modèles d'activité professionnelle des couples », 2024. Le modèle homme à temps plein et femme à temps partiel ou sans activité professionnelle concerne plus de 60% des couples avec enfant.
[25] OFS, « Temps consacré au travail rémunéré et non rémunéré selon la situation familiale », 2024.
[26] Adela Recio Alcaide, « Qué factores influyen más en que los padres usen el permiso por nacimiento sin solaparlo con la madre ? Caracterización del solo care en España y comparativa con los países de la Unión Europea », 2025.

- Un congé familial de 18 semaines minimum pour chaque parent tel que défini dans notre initiative « Une société et une économie fortes grâce au congé parental (Initiative pour un congé familial) »[27]
- Ce congé doit également être accordé aux couples queer dont l'un-e des partenaires donne naissance à un enfant, indépendamment de leur statut marital
- L'introduction d'un article constitutionnel sur la famille, qui donne à la Confédération des compétences et des responsabilités pour accompagner les familles, financer l'accueil et assurer l'égalité des chances
- La création d'un congé prénatal d'au moins trois semaines
- La prolongation de la protection de la maternité à 14 semaines
- Une extension importante du congé d'adoption pour chaque parent
- La suppression des barrières administratives pour l'adoption de l'enfant par le deuxième parent d'intention

2.2 POUR UN ACCUEIL EXTRA FAMILIAL PUBLIC

Afin d'améliorer la conciliation entre vie de famille et travail, il faut que les familles bénéficient dès la fin du congé familial, d'une large offre d'institutions d'accueil de l'enfance de qualité, 100% financée par l'État et à proximité de leur domicile. Ces infrastructures sont essentielles pour l'égalité des genres, mais aussi pour l'égalité des chances, la promotion de la santé et l'épanouissement des enfants. Or, la Suisse est largement à la traine au niveau international : l'UNICEF nous a classés 38^{e} sur 41 pays en matière d'accessibilité et de qualité[28]. Les pouvoirs publics investissent 6 fois moins que les autres pays dans le domaine de l'accueil extrafamilial, ce qui a pour conséquence qu'aucun parent au monde ne dépense autant de son salaire qu'un parent moyen suisse[29]. Il faut changer de paradigme de toute urgence ! La formation et l'amélioration des conditions de travail du personnel de la petite enfance et de l'enfance doivent devenir une priorité financière ; il s'agit d'un investissement d'avenir.

Nous exigeons :

- La garantie d'une place en crèche gratuite pour chaque enfant dès la fin du congé familial et un soutien financier conséquent de la Confédération aux communes et aux cantons
- Des standards de qualité fédéraux pour un accueil de l'enfance et de la petite enfance tourné vers le bien-être des enfants, avec de bonnes conditions de formation et de travail, y compris de meilleurs salaires et un ratio d'encadrement haut.
- L'introduction de l'école à la journée continue dans toute la Suisse, avec du personnel formé et bien payé pour l'encadrement des enfants

[27] <https://www.conge-familial.ch/>
[28] Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national, « Rapport explicatif sur l'initiative parlementaire « Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles », 2024, p.18.
[29] Idem p.14.

2.3 POUR CONCILIER VIE FAMILIALE ET VIE PROFESSIONNELLE

Un moyen simple pour améliorer la conciliation entre vie familiale et professionnelle serait de diminuer la durée légale du travail. Si chaque parent disposait d'heures en plus pour s'occuper des tâches d'éducation et de soin, les couples pourraient mieux répartir les tâches entre eux et les femmes seraient moins souvent poussées à diminuer leur temps de travail. Le temps de travail légal n'a plus diminué depuis les années 1970, alors que notre productivité ne cesse de croître et que nous sommes l'un des pays du monde avec la plus longue journée de travail. Le monde du travail connaît une mutation profonde avec l'avancée de la robotisation et de l'intelligence artificielle. Il faut créer les conditions pour que cette révolution profite à l'ensemble de la société, plutôt que de simplement générer des profits pour les actionnaires et les géants de la tech. **Pour les VERT-E-S, partager le travail permet d'avoir plus de temps pour prendre soin les un-e-s des autres et de notre environnement.**

Nous exigeons :

- Une baisse du travail salarié légal de 42 heures à maximum 35 heures sans diminution de salaire pour les revenus faibles et moyens[30]
- Le droit à la réduction du temps de travail d'au moins 20% pour chaque parent après l'arrivée d'un enfant avec un droit à revenir au taux initial après un certain temps
- Une obligation d'ouvrir tous les postes de cadres à des postulations en job sharing au sein de l'administration et des établissements de droit public
- Un revenu de base inconditionnel qui couvre les besoins de base. Une partie de ce revenu de base peut prendre la forme de services publics gratuits[31]

2.4 POUR UNE EGALITE FACE A L'ETAT CIVIL

Le modèle de la famille nucléaire hétérosexuelle ne correspond plus à la réalité de vie de la plupart des ménages. Une partie de notre système administratif repose pourtant encore sur une identité de genre binaire et une famille traditionnelle, dans laquelle l'homme pourvoit aux biens de la famille. Cette situation discrimine toutes les personnes qui ne correspondent pas ou ne se reconnaissent pas dans ce modèle. Jusqu'à l'adoption de l'imposition individuelle en mars 2026 -une revendication portée par les VERT-E-S depuis des années-, de nombreuses femmes mariées étaient fiscalement discriminées en tant que deuxième revenu. Cette situation appartiendra heureusement bientôt au passé. D'un autre côté, les personnes qui choisissent de ne pas de marier et qui vivent en concubinat n'ont aujourd'hui pas toujours accès à la même protection que les couples mariés en cas de décès de l'un-e des conjoint-e-s et il est nécessaire de leur proposer une protection légale identique qui ne nécessite pas un parcours administratif compliqué et coûteux. **Enfin, il est grand temps que la Suisse emboîte le pas aux nombreux**

[30] Voir notre papier de position « Les emplois de demain », 21.10.2022.
[31] Voir notre papier de position « Revenu de base vert », 24.12.2024.

pays qui reconnaissent un troisième genre. Les VERT-E-S ont été le premier parti à demander ce changement[32].

Nous exigeons :

- Une mise en oeuvre rapide de l'imposition individuelle et un frein à toute proposition politique qui cherche à favoriser les modèles familiaux conservateurs
- La création d'un troisième genre à l'état civil
- Un partenariat enregistré ouvert à tous les couples
- Un droit des successions moderne, qui prenne en compte les familles recomposées et autres modèles familiaux
- Un accès égal à la procréation médicalement assistée pour les femmes célibataires, les couples de femmes et les couples non mariés
- La légalisation du don d'ovocyte en Suisse en mettant les droits et la santé des enfants et des personnes donneuses au centre de la loi

3 NOUS VOULONS UNE SOCIETE SANS VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

La lutte contre les violences fondées sur le genre constitue une urgence politique et sécuritaire absolue. En Suisse, une femme meurt tuée par un conjoint, un ex-conjoint ou un membre de sa famille toutes les deux semaines[33]. Lorsqu'un homicide intervient dans la sphère domestique, il y a 9 chances sur 10 qu'il ait été commis par un homme sur une femme[34]. Alors que le nombre de personnes tuées chaque année diminue continuellement depuis les années 1990 et que notre société devient donc de moins en moins violente, le nombre de femmes tuées chaque année reste stable depuis le 19e siècle[35]. Les féminicides sont la manifestation la plus extrême des violences sexuelles et sexistes et s'intègrent dans un continuum de violences liées au genre. Les violences misogynes se nourrissent des inégalités et des discriminations, prennent des formes multiples tels que le harcèlement de rue, le harcèlement obsessionnel, les insultes sexistes, la diffusion non consenties de *deepfakes* pornographiques, ou le viol. Les violences à l'égard des personnes queer sont également alarmantes : une personne s'identifiant à cette communauté sur trois a été agressée physiquement ou sexuellement au cours de ces cinq dernières années[36]. Les solutions pour faire face aux violences sexuelles et sexistes en ligne est traitée dans le chapitre 4.3 consacrée aux technologies numériques.

Ces violences s'intègrent dans les structures sociales de l'inégalité de genre, des abus de pouvoir et de la domination patriarcale et sont donc des phénomènes politiques. Si les femmes sont surreprésentées parmi les victimes d'homicides, c'est parce que les inégalités entre les genres et les violences

[32] Postulat 17.4121, Sibel Arslan, « Inscription d'un troisième genre à l'état civil ».
[33] Il n'existe pas (encore) de statistique officielle de ce phénomène. Ce chiffre se base sur le précieux travail de l'ONG stopfemizid : <https://www.stopfemizid.ch>.
[34] Bureau fédéral de l'égalité (BFEG), « Homicides par arme à feu dans la sphère domestique », 2025, p.28 et BFEG, « Causes des homicides au sein d'une relation de couple », 2021, p.15.
[35] Delphine Gasche, « Meurtre. Les féminicides n'ont pas baissé depuis le 19e siècle. Entretien avec une criminologue », 24 heures, 13.03.2025.
[36] GFS Bern, « Hintergründe und Prävalenz von Queerfeindlichkeit in der Schweiz », 2024.

patriarcales et sexistes continuent à être tolérées dans notre société. Les données dont nous disposons sont claires : les féminicides touchent tous les milieux, du plus pauvre au plus riche, du plus au moins formé, et concerne tous les statuts migratoires ou origines. Le seul point commun de tous ces drames est d'être commis par des hommes sur des femmes et des personnes queer. Pour les VERT-E-S, cette situation est déjà insupportable, mais les crises à venir, notamment la crise climatique, risquent d'amplifier encore ces phénomènes en aggravant les tensions économiques et sociales – et donc la violence qui en découle[37].

3.1 POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES VICTIMES

En ratifiant la convention d'Istanbul, la Suisse s'est engagée à protéger les femmes et les filles contre la violence. Pourtant, les organisations spécialisées sont unanimes pour dire que les moyens et ressources mis à leur disposition sont largement insuffisants. Il n'y a pas assez de places d'accueil pour les personnes victimes de violences et le manque est particulièrement criant pour les personnes avec besoin d'assistance, souffrant de troubles psychiques ou d'enjeux liés aux addictions. Nous demandons une application conséquente et sans discriminations de la convention d'Istanbul.

Nous exigeons :

- Que 0,1% du PIB soit consacré à la lutte contre les violences de genre
- Un plan national de financement de maisons d'accueil pour les victimes de violences, afin que toutes les personnes concernées aient accès à un abri d'urgence adéquat quel que soit leur canton de domicile, leur âge ou leur situation de santé
- Des places d'accueil et des centres de conseil et de soutien accessibles à toutes les personnes, sans barrières financières, physiques, sensorielles, de langue, cognitives ou administratives
- Des moyens pérennes et suffisants destinés à la ligne téléphonique d'urgence, afin d'engager du personnel bien formé aux différentes formes de violences et bénéficiant de bonnes conditions de travail.
- L'application du principe « qui frappe part » dans toute la Suisse
- Un accès facile et abordable à un accompagnement psychothérapeutique de qualité dans toutes les régions du pays
- La création de sections spécialisées dans la violence domestique dans tous les corps de police de Suisse
- Des formations régulières et obligatoires respectant des standards minimaux unifiés sur les questions de violence sexualisée destinées à tout le personnel judiciaire et de police, le personnel médical et les personnes travaillant dans des logements collectifs pérennes ou temporaires (centres d'asile, institutions pour personnes handicapées, prisons, mais aussi camps religieux, de vacances et de sport)

[37] Organisation des nations uniques, « La crise climatique entraîne une augmentation des violences sexistes », <https://news.un.org/fr/story/2025/04/1154921> [consulté le 15.04.2026].

- Une légalisation de toutes les personnes sans-papiers, afin de ne pas dissuader les personnes de porter plainte en raison de leur statut

3.2 POUR UN MEILLEUR ARSENAL PREVENTIF ET JURIDIQUE

21% des auteurs et autrices d'homicides ou de tentative d'homicide au sein d'une relation de couple avaient déjà été enregistré-e-s par la police par le passé[38]. La violence domestique est souvent commise par des récidivistes qui auraient pu être empêchés de passer à l'acte grâce à une meilleure prévention. Durcir les peines dans le code pénal n'est pas une réponse adéquate ou utile et il est nécessaire d'investir des moyens dans la prévention des crimes. Face à l'urgence, les cantons travaillent chacun de leur côté. Mais le fédéralisme a des limites qui peuvent représenter un danger. Il est donc nécessaire de penser au-delà des frontières cantonales, voire nationales. **Le discours masculiniste, qui se développe ces dernières années notamment sur internet, doit absolument être pris au sérieux comme menace pour la sécurité intérieure.**

Nous exigeons :

- Une loi-cadre contre les violences sexistes et sexuelles
- Un élargissement de la norme pénale anti-discrimination à l'expression, à l'identité de genre et aux variations innées des caractéristiques sexuées
- Un élargissement de la définition de la violence domestique aux violences psychologiques et au contexte des lieux de vie collectifs tels que les centres de soins pour personnes handicapées
- La régulation stricte des plateformes numériques et l'interdiction des applications de *deepfake* et de *deepnude* pour lutter contre la propagation de contenus haineux et dangereux en ligne[39]
- Un soutien aux cantons pour la mise en œuvre d'un système d'alerte coordonné sur tout le territoire, avec la garantie que les moyens financiers et humains suffisants seront engagés et que les mesures nécessaires seront prises en termes de protection de la vie privée
- Un meilleur contrôle des armes avec un registre central des armes à feu, le dépôt de toutes les armes militaires à l'arsenal et l'interdiction du port d'armes privées
- Un retrait des armes aux personnes qui ont commis des violences à l'égard d'autres personnes[40]
- Des formations continues régulières obligatoires respectant des standards minimaux unifiés sur la détection et l'intervention contre la radicalisation masculiniste à destination des corps de police et de gendarmerie

[38] OFS, « Homicides enregistrés par la police 2009–2016. Dans la sphère domestique et hors de la sphère domestique », 2018.
[39] Les VERT-E-S ont proposé un projet de loi complet sur ce sujet : Initiative parlementaire 25.439, Raphaël Mahaim, « Plateformes numériques. Le Parlement doit reprendre la main », 07.05.2026.
[40] Un rapport obtenu grâce aux VERT-E-S indique que dans de nombreux cas d'homicide avec armes à feu la police avait déjà dû intervenir et aurait pu confisquer l'arme à ce moment-là. OFS, « Homicides par arme à feu dans la sphère domestique », 2025 p.58.

- La prise en charge des auteurs et autrices de violences sexuelles et sexistes dans des programmes cantonaux de prévention de la violence obligatoires dotés de moyens suffisants
- Des places de conseil psychologique pour tous les auteurs et toutes les autrices de violences dans les cantons

3.3 POUR DES DONNEES EXHAUSTIVES

Afin de lutter contre un phénomène, il est essentiel de le connaître en détail. Le suivi des violences fondées sur le genre repose actuellement en grande partie sur la société civile. **Il est urgent d'établir un suivi régulier et un financement public des recherches sur cette question**. Les VERT-E-S ont obtenu au Parlement la création d'une statistique des féminicides, mais nous manquons par exemple de données et d'études longitudinales sur les violences, le harcèlement de rue, le harcèlement sexuel, ainsi que sur la dimension intersectionnelle des discriminations.

Nous exigeons :

- La création d'un observatoire des violences sexistes et sexuelles
- Un financement constant et suffisant pour recueillir des données sur les violences incluant toutes les formes de discrimination
- Une hausse conséquente du budget de l'OFS, afin de permettre à ses équipes de faire face à l'augmentation des demandes

3.4 POUR UNE POLITIQUE EXTERIEURE ET D'ASILE FEMINISTE

La violence sexiste et sexuelle joue souvent un rôle central dans les parcours migratoires des femmes et des personnes queer, à la fois comme motif de départ et comme expérience sur la route de l'exil. Les femmes subissent durement le changement climatique dans les pays du Sud, avec une augmentation de la pauvreté, des déplacements de population et des conflits, tandis que les violences sexualisées et en particulier le viol sont aujourd'hui encore utilisés comme armes de guerre. La persécution en raison du genre, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre doit être mieux reconnue comme motifs d'asile. Le droit d'asile doit aussi garantir une prise en compte adéquate des violences liées au genre et à l'orientation sexuelle et doit prendre en charge et accompagner correctement dans toute la Suisse les personnes qui ont subi de lourds traumatismes.

A l'heure du retour sur la scène internationale d'un discours viriliste va-t-en-guerre qui renforce les rôles traditionnels de genre, la Suisse doit s'engager en faveur d'une paix juste, dans une perspective de politique extérieure féministe et pour une compréhension de la sécurité qui aille au-delà de la sécurité nationale et militaire. Afin de préserver et développer un ordre mondial fondé sur le droit international, nous devons de toute urgence augmenter le budget que nous consacrons à l'aide humanitaire et au développement, selon une budgétisation sensible au genre. La lutte pour l'égalité économique et le renforcement de la société civile est la meilleure prévention contre les régimes autoritaires et violents. Il est urgent de permettre

partout un meilleur accès des femmes, des filles et des personnes queer à l'éducation, aux opportunité économiques et à la santé sexuelle et reproductive.

Nous exigeons :

- Une hausse de la contribution de la Suisse au développement et à la coopération internationale pour atteindre 1% de son produit intérieur brut. Cette hausse doit se baser sur un financement attentif à la dimension de genre
- Un financement international climatique solidaire, en plus des fonds attribués à la coopération au développement
- L'application d'une politique extérieure suisse féministe[41]
- L'interdiction de toute exportation de matériel de guerre
- La possibilité de prendre des sanctions autonomes en cas de violation de la Charte des Nations-Unis ou des droits humains
- Une reconnaissance complète et explicite de la persécution en raison de l'expression et l'identité de genre ou l'orientation sexuelle comme motif d'asile
- Des maisons d'accueil séparées pour les mineur-e-s non accompagné-e-s et les familles
- Une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des femmes, des enfants et des personnes queer dans les procédures et les centres d'asile
- La fin de la détention administrative et des renvois non volontaires pour les familles, les personnes enceintes et les enfants en bas âge

4 NOUS VOULONS UNE CULTURE DE L'EGALITE DANS TOUS LES DOMAINES DE LA SOCIETE

Afin de créer une société dans laquelle l'égalité est une valeur commune partagée et véritablement encouragée, il faut aussi s'attaquer à la formation et à la culture transmise dès le plus jeune âge et à toutes les étapes de la vie. Pour une société pleinement égalitaire, les VERT-E-S distinguent encore quatre chantiers. Le premier est celui de l'école, lieu de transmission de savoirs qui constitue le socle de notre démocratie et qui doit placer le respect mutuel au cœur de ses valeurs. Le deuxième est celui de la santé publique, un domaine qui détient plusieurs des clés qui offriraient à tous les membres de notre société la chance de bénéficier d'un traitement digne et égalitaire tout au long de la vie. Comme troisième chantier, nous identifions les technologies numériques, vouées à gagner en importance et qui doivent être investies de la thématique du genre et de l'égalité en toute urgence. Enfin, le quatrième et dernier chantier se déploie dans les lieux de science et de culture. Les conditions dans lesquelles les savoirs et l'art sont produites exercent une influence décisive sur les discriminations dans notre société.

[41] Voir notre résolution « Pour une politique extérieure suisse féministe au service des droits humains et de la démocratie », 20.08.2022.

4.1 POUR UNE ECOLE DE L'EGALITE ET DE LA TRANSMISSION DE SAVOIRS

L'école est le lieu où doivent se transmettre les valeurs de la démocratie, du respect et du vivre-ensemble. Les enseignements qui déconstruisent les stéréotypes et les idées préconçues sur les genres et l'orientation sexuelle sont essentiels dans ce cadre, car ils permettent aux enfants et aux jeunes d'aborder ces questions dans une perspective neutre et basée sur les faits. Afin de devenir des citoyen-ne-s responsables et capables de se faire une opinion critique sur le monde, les élèves doivent pouvoir discuter collectivement de leurs préjugés et découvrir les outils qui permettent de les déconstruire. Aborder ces questions dans le cadre scolaire est aussi un moyen de lutter contre la violence. Une étude récente montre que 68% des élèves trans et 53% des élèves non binaires ne se sentent pas en sécurité à l'école en raison de leur identité de genre et que 14% des élèves LGBTQ ont dû changer d'école en raison d'un sentiment d'insécurité[42]. **L'école a donc un rôle crucial à jouer dans la sensibilisation et la prévention contre les violences**. Elle est aussi un lieu dans lequel il est possible de questionner les exigences de la société en termes de normes de genre et de proposer des contre-modèles. Aborder ces questions dès le plus jeune âge est le meilleur instrument pour permettre de choisir librement sa vie professionnelle et pour lutter contre la masculinité toxique, qui est un danger pour les femmes et les personnes queer, mais aussi pour les hommes eux-mêmes, en plus d'avoir un coût énorme pour notre société[43].

Nous exigeons :

- Un accès aux élèves dans tous les cantons à une éducation sexuelle holistique, basée sur des preuves scientifiques et adaptée à l'âge des enfants, mettant les questions de consentement au cœur des savoirs et présentée par des professionnel-le-s spécialisé-e-s
- Des formations continues obligatoires et régulières respectant des standards minimaux unifiés sur les questions de genre et d'orientation sexuelle à destination des éducateurs et éducatrices de la petite enfance et des enseignant-e-s
- Des programmes de sensibilisation et de prévention contre la masculinité toxique à l'école
- Des manuels scolaires non stéréotypés et reflétant la diversité dans tous les cantons et à tous les degrés d'enseignement
- Un plan national de lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement
- Des moyens supplémentaires dans tous les cantons pour le personnel enseignant, afin de diminuer les effectifs par classe et permettre un enseignement de qualité destiné à l'ensemble des élèves, favorisant l'épanouissement individuel et l'égalité des chances
- Une revalorisation des salaires des enseignant-e-s de premier cycle
- Un encouragement des carrières masculines dans les professions typiquement féminines, en particulier du soin des enfants

[42] Étude SOGUS (Die Situation von LGBTQ+ Jugendlichen in Deutschschweizer Schuler, Ad. J. Ott, 2024) Ces chiffres ne tiennent pas compte des enfants présentant des caractéristiques intersexuées. Voir à ce sujet les ressources de l'organisation interaction : <https://www.inter-action-suisse.ch/fr/ressources/ecole> [consulté le 15.04.2026].

[43] Les hommes commettent aussi des violences vis-à-vis d'autres hommes, sont surreprésentés dans les groupes extrémistes violents et ont plus souvent des comportements à risque et un taux de suicide plus élevés. Nous renvoyons ici aux travaux de männer.ch et à leur « facteur M ».

4.2 POUR UNE PRISE EN CHARGE MEDICALE EGALITAIRE

Les femmes et les personnes queer font face à des discriminations dans le monde médical. D'abord, les sciences médicales manquent de connaissances sur une grande majorité de la population, car les soins ont été pendant très longtemps conçus pour s'adapter à des corps d'hommes cisgenres. Les personnes ne correspondant pas à ces catégories subissent des violences médicales, notamment à la naissance. De nombreuses personnes expérimentent des violences obstétricales pendant la grossesse et la détection et la prise en charge de la dépression post-partum est encore insuffisante après des jeunes parents. En raison de discriminations dans la prise en charge, les personnes racisées, ainsi que les personnes trans- ou non binaires renoncent fréquemment aux soins par manque de confiance envers le personnel médical. La population queer est aussi bien plus à risque de souffrir de problèmes de santé mentale que le reste de la population. Une personne trans sur trois a fait une tentative de suicide au cours de sa vie, ce qui est 2 à 3 fois plus élevé que le reste de la population[44].

Nous exigeons :

- Une amélioration de la prise en charge médicale genrée grâce à un développement de la médecine genrée et des plans d'action nationaux contre des maladies spécifiquement féminines comme l'endométriose ou le cancer du sein
- La garantie d'un accès à une prise en charge médicale non-discriminatoire et complète, basée sur les faits scientifiques objectifs, pour les jeunes trans
- Des programmes de lutte contre le harcèlement sexuel et sexiste et la discrimination raciale dans tous les hôpitaux de Suisse
- Un plan national de sensibilisation au sein de la société en général et du milieu médical en particulier au sujet des personnes avec une variations innée des caractéristiques sexuées
- L'introduction d'une norme pénale contre les opérations sur tous les enfants naissant avec une variation du développement sexuel (intersexuation), sauf dans les cas d'urgences médicales ou de danger considérable et actuel pour la santé de l'enfant et la création d'un programme de dédommagement national pour les enfants qui ont subi des mutilations génitales dans des hôpitaux suisses
- Le remboursement des contraceptifs par l'assurance obligatoire des soins et un accès facilité à la pilule du lendemain
- La suppression de l'avortement du code pénal et la création d'une loi sur la santé sexuelle
- Une obligation pour les assurances complémentaires d'accepter les patientes et des primes d'assurances complémentaires et d'indemnité journalières uniformes pour les hommes et les femmes
- La lutte contre la précarité menstruelle, avec la gratuité des produits menstruels pour les élèves et les personnes défavorisées

[44] Conseil fédéral, « La santé des personnes LGBT en Suisse », 09.12.2022, pp.6-8.

4.3 POUR DES TECHNOLOGIES DIGITALES QUI SOUTIENNENT L'EMANCIPATION

Le monde numérique occupe une place croissante dans nos vies alors qu'il est principalement conçu et programmé par des hommes milliardaires ne prenant pas compte, voire se déclarant ennemis de l'égalité et de l'émancipation. Les espaces numériques créés par ces « techbros » s'avèrent des lieux de perpétuation, voire de renforcement des violences qui polarisent et laissent proliférer les discours de haine. En ligne, les discours et les communautés masculinistes prennent une importance croissante sur laquelle nous manquons de recul et de moyens de contrôle. Les femmes et les membres de la communauté queer sont particulièrement exposé-e-s à cette haine et au harcèlement en ligne et doivent donc se battre plus que les autres pour bénéficier du potentiel émancipatoire d'internet. Depuis quelques années, les processus soutenus par l'intelligence artificielle (IA) s'imposent dans de nombreux domaines (création de contenus, systèmes de surveillance, processus de recrutement, d'octroi de crédit, assurances sociales, etc.). Or, les décisions basées sur l'IA peuvent être discriminatoires, car les algorithmes sont entraînés sur des données humaines et reproduisent, voire amplifient les biais présents dans notre société (et dans la tête de leurs concepteurs).

Nous exigeons[45] :

- De meilleurs instruments de modération et de signalement de la violence en ligne grâce à une véritable régulation des plateformes[46]
- L'obligation d'une représentation juridique en Suisse, afin de donner des moyens d'action aux victimes de violences et de discriminations
- L'interdiction des applications permettant de générer des deepfake pornographiques sans le consentement des personnes concernées[47]
- La transparence des algorithmes et l'interdiction de biais sexistes
- Une interdiction de diffuser des publicités sur les réseaux sociaux sur la base de données personnelles particulièrement sensibles, notamment les estimations relatives au genre et à l'orientation sexuelle
- Une formation continue obligatoire respectant des standards minimaux unifiés aux questions de discours de haine et de harcèlement en ligne à destination de la police et de la justice
- Un plan national de récolte de données et de mesures pour lutter contre la radicalisation masculiniste en ligne
- Un encadrement strict et une transparence dans l'usage de l'intelligence artificielle dans tous les secteurs de la vie
- Un soutien étatique à des programmes offrant un meilleur accès aux femmes et aux minorités de genre aux études dans le domaine numérique
- Une inclusion systématique de la violence numérique dans les programmes de prévention contre la violence

[45] Voir notre résolution « Pour un cyberespace démocratique, social et durable », 31.01.2026.
[46] Voir à nouveau notre projet de loi : Initiative parlementaire 25.439, Raphaël Mahaim, « Plateformes numériques. Le Parlement doit reprendre la main ».
[47] Voir notre lettre ouverte, « Lettre ouverte : Mettre fin à la violence sexualisée sur internet », avril 2026.

4.4 POUR UNE SOCIETE INCLUSIVE A TOUS LES NIVEAUX

Une société qui permet l'émancipation collective et individuelle de tous ses membres doit être attentive à l'inclusivité dans tous les domaines, y compris dans la recherche, la création et les loisirs. Nous avons besoin d'une science libre de toute influence, capable de s'auto-déterminer et d'apporter à la société les savoirs dont elle a besoin pour progresser, notamment dans le domaine des études genre. Les hautes écoles doivent être suffisamment financées pour proposer à leur personnel des conditions qui permettent de produire une science de qualité sans pression liée à des financements externes privés. Une amélioration des conditions de travail permettrait aussi une meilleure représentation des personnes appartement à des groupes encore marginalisés au sein des hautes écoles. Il en va de même pour les institutions culturelles, où les femmes et les personnes queer restent minoritaires dans les postes de management et de prise de décision. Les coupes budgétaires constantes dans la recherche et dans la culture vont empirer la situation dans les prochaines années. Enfin, les espaces publics et les budgets étatiques alloués aux loisirs et au sport doivent être pensés de manière inclusive.

Nous exigeons :

- Des budgets fixes conséquents alloués en faveur des programmes de recherche liés au genre dans les messages FRI, en particulier dans le domaine médical
- Des mesures contre le *leaky pipeline* dans les hautes écoles (augmentation du nombre de postes stables après le doctorat, augmentation du job-sharing, financement et encouragement des carrières féminines sur le long terme)
- La création d'un statut qui permette aux artistes de vivre décemment de leur travail et de disposer d'une protection sociale suffisante
- L'introduction de la budgétisation sensible au genre dans les critères d'octroi de fonds au domaine culturel
- Des mesures pour favoriser le plein accès des femmes et des minorités de genre au sport, allant d'un financement des sports de loisir et des infrastructures urbaines attentif au genre dans tous les cantons, jusqu'à une meilleure représentation au sein des fédérations sportives